

TRANSFORMER

DES VIES : LE POUVOIR DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

L'éducation aux droits de l'homme est au cœur des efforts pour développer une culture des droits de l'homme, allant vers la construction de sociétés qui respectent la dignité, l'égalité, l'inclusion et la diversité. Des sociétés dans lesquelles les droits humains sont respectés, protégés et satisfaits.

L'éducation aux droits de l'homme ne permet pas seulement aux apprenants de connaître les droits humains, mais elle favorise le développement de valeurs, attitudes, compétences et comportements qui stimulent l'action pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.



QU'EST-CE QUE LES DROITS DE L'HOMME ?

Les droits de l'homme sont des droits fondamentaux qui appartiennent à tout un chacun. Personne ne peut priver quiconque de ces droits. Ils sont nôtres, simplement et du seul fait que nous sommes des êtres humains.

Nous sommes tous différents. Nous pouvons l'être par la nationalité, la race, l'origine ethnique, le lieu d'origine, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut économique et social. Pourtant, malgré ces différences, nous avons des points communs : les besoins et les désirs partagés par tous.



Vivre à l'abri de la violence, du mal ou des abus

Pouvoir exprimer nos idées librement et les partager avec les autres

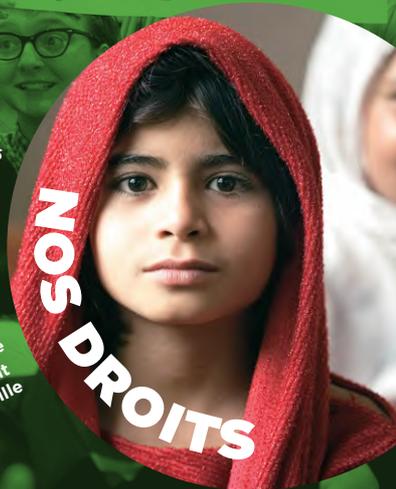
Apprendre, grandir et développer notre potentiel

Sentir que nous sommes membres d'une même communauté

Pouvoir satisfaire nos besoins et ceux de nos familles, comme par exemple l'accès à une nourriture saine ou à un logement convenable

Les droits de l'homme ont été codifiés dans des traités internationaux, des cadres régionaux et des lois nationales.

- Jouer de la vie et de la liberté
- Être traités sur le même pied d'égalité devant la loi
- Disposer et exprimer nos propres pensées et idées
- Avoir accès à une éducation de qualité
- Avoir un logement convenable
- Être propriétaire
- Vivre à l'abri de la torture
- Jouer de la liberté de parole et d'expression
- Choisir et pratiquer une religion ou une croyance
- Se marier avec la personne que l'on choisit et avoir une famille



QU'AVONS-NOUS APPRIS DU PASSÉ ?

Après les atrocités, la violence et la dévastation provoquées par la seconde guerre mondiale, beaucoup ont réalisé l'importance de permettre le respect et la protection permanente de la dignité des personnes, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.



Les Nations Unies ont été créées en 1945, sur la base d'un consensus international affirmant que la triste histoire de la guerre ne devait plus se répéter et que le respect de la dignité de chaque personne devait être le fondement des efforts de l'humanité pour construire une paix durable.

En 1948, les représentants des 58 États membres des Nations Unies ont défini ensemble les droits et les libertés fondamentales pour tous. La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)** en découle. Elle définit les idéaux et les normes vers lesquels tous les États et tous les peuples devraient s'efforcer de tendre.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a servi de base à de nombreux traités internationaux, parmi lesquels ceux qui interdisent le génocide, qui protègent les droits des réfugiés et tendent à l'élimination de toutes les formes de discrimination. Ces principes ont été intégrés dans les constitutions et les lois nationales de nombreux pays.

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) (sélection d'articles)

- 1 Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits.
- 2 Chacun peut se prévaloir de ces droits, quel que soit son sexe, sa couleur de peau, sa langue, sa religion, son opinion politique ou toute autre opinion, son origine nationale ou sociale, sa fortune, son milieu social ou son pays d'origine.
- 3 Tu as le droit de vivre, et de vivre libre et en sécurité.
- 4 Personne n'a le droit de faire de toi un esclave.
- 5 Personne n'a le droit de te torturer.
- 10 Tu as le droit d'être jugé de façon équitable et publiquement, par un tribunal indépendant et impartial.
- 11 Tu dois être considéré comme innocent tant qu'on n'a pas prouvé que tu étais coupable.
- 15 Tu as le droit d'appartenir à une nation.
- 16 Dès que la loi te le permet, tu as le droit de te marier et de fonder une famille. On ne peut forcer personne à se marier.
- 17 Tu as le droit de posséder quelque chose et personne n'a le droit de te le prendre sans raison.
- 18 Tu as le droit de choisir librement ta religion et de la pratiquer.
- 19 Tu as le droit de penser et de dire ce que tu veux sans que personne ne puisse te l'interdire.
- 20 Tu as le droit d'organiser des réunions pacifiques ou de participer à des réunions de manière pacifique.
- 21 Tu as le droit de participer aux affaires politiques de ton pays.
- 23 Tu as le droit de travailler. Si un homme et une femme font le même travail, ils doivent gagner autant.
- 26 Tu as le droit d'aller à l'école. L'école primaire doit être gratuite.
- 29 Tu as des devoirs envers les personnes parmi lesquelles tu vis, qui te permettent de développer pleinement ta personnalité. La loi doit garantir les droits de l'homme. Elle doit permettre à chacun de respecter les autres et d'être respecté.

Adapté à partir de la version simplifiée de la DUDH :
www.unhcr.org/Documents/Publications/A6C0m0p000000000.pdf



Pour la liste complète des droits et libertés
contenus dans la Déclaration Universelle des
Droits de l'Homme, voir :
www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/



POURQUOI L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME AUJOURD'HUI ?

Nous vivons dans un monde de défis et de conflits. Beaucoup de personnes sont privées de leurs droits humains et des libertés fondamentales du fait d'inégalités criantes et de la privation, de la violence et de l'oppression, les empêchant de mener une vie digne.

« Nous appartenons tous à la même famille humaine et chacun de nous mérite la même égalité en dignité, respect et justice. La transmission de ces valeurs fondamentales et

universelles, et l'exploration des implications que celles-ci ont dans notre vie quotidienne... telle est la mission de l'éducation aux droits de l'homme. »

Kate Gilmore, Haut-Commissaire Adjoint aux droits de l'homme des Nations Unies

FAIM
815
millions de personnes

1 personne sur **9**
ne mange pas assez pour lui permettre de vivre une vie saine et active.

FAO, 2017

VICTIMES du TRAVAIL DES ENFANTS
152
million

UNICEF, 2015

VIOLENCE envers les FEMMES
1 femme sur **3**
subit une violence physique ou sexuelle.
(en majorité du fait de son partenaire)

UN Women, 2015

DEPLACÉS
68,5
millions

de personnes déplacées ont fui leur maison du fait de conflits ou de la persécution.

UNHCR, 2018

VIES PERDUES lors de MIGRATION
6,163 par année

femmes, hommes et enfants ont perdu la vie le long des routes migratoires.

ICM, 2017

APATRIDES
10
millions

de personnes dans le monde sont privées de nationalité et d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à un emploi et à la liberté de mouvement.

UNHCR, 2018

ENFANTS HORS L'ÉCOLE
63 millions enfants

1 enfant sur **11**
n'est pas scolarisé à l'école.

UNESCO, 2016

NOTRE MONDE AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, trop de personnes sont privées de la chance de se réaliser et de développer leur potentiel. Nos sociétés, à leur tour, sont privées des contributions qu'elles pourraient apporter. Ces chiffres mettent en évidence le fossé entre les idéaux que nous partageons et les réalités de notre monde. Les femmes, les enfants et les minorités ou les groupes vulnérables qui souffrent de l'exploitation ou de l'oppression sont affectés de manière disproportionnée par les violations et abus de droits.

Sensibiliser aux droits de l'homme est la première étape pour contrer et prévenir les violations et abus des droits humains. L'éducation aux droits de l'homme met en avant des valeurs qui favorisent le respect, l'inclusion, la non-discrimination, la participation, la responsabilité et l'égalité.

L'éducation aux droits de l'homme permet aux enfants et aux adultes de :

- revendiquer ces droits plus efficacement et de les défendre de manière plus complète
- faire des choix plus libres et plus éclairés
- accepter et apprécier la diversité
- résoudre les conflits d'une façon non violente
- contribuer de façon responsable à leur communauté et à la société en général

L'éducation aux droits de l'homme est vitale pour la cohésion sociale. Elle met l'accent sur notre humanité commune qui est au-dessus de nos différences individuelles et est ainsi fondamentale pour combattre la discrimination.

L'éducation aux droits de l'homme favorise également l'égalité et l'égalité des chances pour tous.

QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ?

L'éducation aux droits de l'homme ne s'enseigne pas uniquement à l'école. Elle inclut également ce que nous vivons à la maison, dans nos communautés, avec nos amis et notre entourage.

L'autonomisation par l'éducation aux droits de l'homme est plus qu'un simple contenu ; elle ne peut avoir lieu que si le processus éducatif comprend également des méthodes d'apprentissage participatif et est pertinent dans la vie quotidienne et les expériences vécues des élèves.

Cette connaissance vécue et la prise de conscience des principes des droits de l'homme crée une « culture des droits de l'homme », c'est-à-dire une société dans laquelle chacun de nous est encouragé et habilité à prendre l'initiative de respecter, protéger et promouvoir l'ensemble des droits de l'homme pour tous.

« L'éducation aux droits de l'homme combine **connaissances, compétences et attitudes** qui incitent un comportement de défense des droits de l'homme. Il s'agit d'un processus d'autonomisation qui aide à identifier les problèmes relatifs aux droits de l'homme

et à trouver des solutions conformes aux principes des droits humains. Elle est fondée sur la compréhension de notre propre responsabilité de faire des droits de l'homme une réalité dans notre communauté et dans la société en général. »

Navi Pillay, ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme



L'éducation aux droits de l'homme c'est l'apprentissage de, par et pour les droits humains.

APPRENDRE CE QUE SONT

LES DROITS DE L'HOMME

Obtenir la connaissance et la compréhension des normes, des principes et des valeurs des droits de l'homme ; et connaître les systèmes et les mécanismes disponibles pour protéger les droits de l'homme

APPRENDRE PAR

LES DROITS DE L'HOMME

Apprendre et enseigner d'une manière respectueuse des droits des éducateurs et des élèves

APPRENDRE POUR

LES DROITS DE L'HOMME

Autoriser les individus à jouir et à exercer leurs droits et à respecter et défendre les droits des autres

Les valeurs des droits de l'homme que sont la dignité, le respect, l'inclusion et l'égalité doivent faire partie intégrante du processus d'éducation aux droits de l'homme.



L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME MÈNE À L'ACTION

L'éducation aux droits de l'homme a le pouvoir de transformer les individus et les sociétés.



L'éducation aux droits de l'homme non seulement sensibilise les personnes aux droits qu'elles ont en vertu des lois internationales et nationales, mais permet également aux individus de participer activement aux décisions qui les concernent, y compris des actions visant à promouvoir et à défendre les droits de l'homme.

Les histoires personnelles suivantes illustrent comment l'éducation aux droits de l'homme a transformé la vie des personnes.



1 **TURQUIE**



2 **PORTUGAL**



3 **AUSTRALIE**



4 **BURKINA
FASO**



5 **PÉROU**

TURQUIE

DE VICTIME À DÉFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME

Quand Evrim Gul était encore une enfant, sa famille a arrangé son mariage. Elle a rencontré son mari pour la première fois lorsqu'elle est devenue sa femme. Lorsque la relation est devenue violente, elle l'a quitté et s'est réfugiée dans une association de femmes où elle a rejoint le Programme d'Éducation aux Droits de l'Homme pour les Femmes. Ce qu'elle y a appris lui a permis, comme à beaucoup de femmes comme elle, de comprendre et de défendre ses droits et de construire une vie meilleure pour elle-même.



Ci-dessus : les femmes défilent contre la discrimination, les abus sexuels et la violence à Ankara, en Turquie.

Après avoir été obligée de se marier avec un homme de 15 ans son aîné, Evrim quitte sa famille. Son mari est violent et abusif. Il la bat alors même qu'elle est enceinte. En désespoir de cause, elle se tourne vers ses parents pour obtenir de l'aide, mais ils lui reprochent son attitude, lui disant que c'est de sa faute.



Son mari continue à la battre, alors elle décide de divorcer. Mais sa famille s'y oppose : « Ma famille m'a poursuivie avec des armes à feu. Ils me traquaient. »

Evrin va alors à la Von Women's Association (NAKAD), où elle rejoint le Programme d'Éducation aux Droits de l'Homme pour les Femmes, un programme développé par les Femmes pour les Droits humains des Femmes (WWHR) - New Ways.

Dans les ateliers hebdomadaires, Evrim apprend ses droits, ainsi que les lois qui protègent ses droits en Turquie. Elle comprend qu'elle a le droit d'être respectée en tant que personne par son mari et par sa famille. Ses compétences en communication s'améliorent et, grâce à l'interaction avec d'autres femmes, elle commence à réaliser sa propre valeur et son potentiel. Elle découvre qu'elle peut changer sa vie pour un mieux.

Depuis 1995, plus de 15 000 femmes ont participé au Programme d'Éducation aux Droits de l'Homme pour les Femmes dans 60 villes de Turquie.

Quatre-vingt-dix pour cent des femmes qui ont terminé ce programme, dirigé par Women for Women's Human Rights (WWHR) - New Ways, disent qu'elles comprennent mieux leurs droits, peuvent utiliser les lois turques pour les protéger et sont plus confiantes et persévérantes. Beaucoup reviennent à l'école, peuvent résoudre des problèmes liés au mariage ou commencent à travailler.

Evrin a appris ce qu'elle savait intimement dans son cœur : qu'elle est égale à tous les autres êtres humains. Elle est transformée, non plus une victime, mais défenseur des droits de l'homme, désireuse et prête à défendre ses droits et ceux des autres.



Ci-dessus : des activistes rassemblés dans le centre-ville d'Ankara, en Turquie, pour protester contre la violence domestique et soutenir les droits des femmes.



Zelal Ayman, coordinatrice du Programme d'Éducation aux Droits de l'Homme pour les Femmes :

« Beaucoup de femmes qui assistent à notre programme de formation se sentent plus fortes. Elles prennent conscience qu'elles ne sont pas le problème, le problème se trouve ailleurs, dans la société, dans cette construction sociale. Et ainsi, les femmes se sentent plus habilitées. »

« Si une femme veut qu'un changement s'opère et que nous sommes en mesure de l'accompagner dans le cadre de ces activités de renforcement des capacités et ces programmes de formation, elle peut changer de vie. Elle devient plus apte à communiquer avec son mari et ses enfants. »

Pour plus d'informations : « A Path to Dignity »

www.psdubn.com/paths2dignity/

Pour plus d'informations : Programme d'Éducation aux Droits de l'Homme pour les Femmes

www.wfh.org/human-rights-education-programme-for-women.html



LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN TURQUIE

Le 8 mai 2012, la Turquie adopte la « Loi visant à protéger la famille et à prévenir la violence à l'égard des femmes ». Cette loi vise à protéger les femmes, les enfants et les membres de la famille des victimes de violence domestique et à fournir des services tels que des abris, une aide financière et des services de conseils juridiques et psychologiques, y compris des programmes de prévention de la violence. Cependant, il y a un manque réel de mise en œuvre adaptée et la violence à l'égard des femmes reste très élevée.

« Je n'oublierai jamais : j'étais enceinte de huit mois de mon fils. Mon mari m'a donné un coup de pied dans l'estomac. J'ai couvert mon ventre pour protéger mon bébé. Je l'ai dit à ma mère et à mon père, mais ils ont dit que tout ça était de ma faute. »

« Je suis devenue plus forte. Je me disais : Je ne suis pas seule. Si je tombe, ils seront là pour moi. »



PORTUGAL TRANSFORMER UNE ÉCOLE PAR LE BIAIS DES DROITS DE L'HOMME

Apelação est un quartier difficile à la périphérie de Lisbonne, au Portugal. L'école du quartier, qui héberge environ 650 enfants âgés de 5 à 18 ans, a été marquée par de faibles résultats scolaires et des violences élevées. Lorsque le chef d'établissement a mis en place une nouvelle vision basée sur une approche globale des droits de l'homme, l'école s'est transformée en un modèle de bonnes pratiques. Les élèves ont pris de plus grandes responsabilités, le comportement antisocial a diminué et les résultats d'apprentissage se sont améliorés.



Ci-dessus, centralisation des droits de l'homme par la musique et la chanson dans la bibliothèque de l'école.

Le 11 juillet 2008, la télévision portugaise diffuse des séquences vidéo choquantes de violence entre bandes rivales de communautés roms et africaines d'Apelação, une ville située à la périphérie de Lisbonne.

Les élèves de l'école d'Apelação étaient régulièrement armés de couteaux, insultaient le personnel et agressaient les enseignants et les autres élèves.

Le directeur de l'école, Félix Bolaños, décide de mettre en œuvre sa nouvelle vision sur la base d'une approche des droits de l'homme dans l'ensemble de l'établissement. Cela signifiait intégrer les valeurs des droits de l'homme dans tous les aspects de la vie scolaire, pas seulement dans le curriculum, mais encore dans les politiques scolaires, les processus décisionnels, les relations avec la communauté locale, les méthodes d'enseignement et même l'environnement matériel de l'école.

IMPLIQUER LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE TOUTE ENTIÈRE

Au lieu de se tenir à l'écart d'un voisinage brutal et parfois violent, Bolaños a ouvert les portes, encouragé une large participation de l'ensemble de la communauté scolaire. Au lieu de considérer les élèves comme des menaces, il les a considérés comme autant d'opportunités pour de nouvelles idées, expériences et compétences. Il a impliqué les autorités locales et des bénévoles, s'est associé à une organisation communautaire appelée *Mais Cidadãos* (Pour plus de citoyenneté) pour soutenir les activités scolaires et extrascolaires et a mis en place un programme financé par le gouvernement visant des environnements sociaux vulnérables.

Les parents se sont impliqués de plus en plus et les anciens élèves de l'école sont devenus des facilitateurs, dans le but de prévenir le décrochage scolaire chez les élèves plus jeunes et de résoudre les conflits de comportement.

« Nous avons commencé à sentir que nos voix étaient entendues et respectées et que les enseignants et le personnel de l'école nous écoutaient. Nous avons réalisé que nous pouvions changer les choses. »

Wilds Gomes, ancienne élève d'Apelação, devenue facilitatrice communautaire et qui étudie maintenant la communication et le journalisme à l'université.



PROPOSITIONS MENÉES PAR DES ÉLÈVES, SOLUTIONS APPORTÉES PAR DES ÉLÈVES

Lors des réunions scolaires et de la communauté, les élèves, professeurs, parents, personnel non-enseignant, membres du Conseil d'administration et anciens élèves sont ensemble pour trouver des moyens d'améliorer l'école et relier les activités scolaires à l'ensemble de la communauté. Le Conseil des élèves nouvellement créé est devenu un forum où les voix des élèves peuvent être entendues, les problèmes discutés et des solutions développées. Les élèves ont commencé à prendre en charge les problèmes auxquels fait face l'école.

Ils ont ainsi proposé des modes d'amélioration du programme scolaire et ont suggéré de nouvelles activités extrascolaires, parmi lesquelles la danse, des activités artistiques et sportives, prises en main par les élèves eux-mêmes.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

Les enseignants de l'école ont participé à la formation professionnelle et ont appris à favoriser une participation active et à utiliser des méthodes d'éducation non formelles. La nouvelle philosophie de l'enseignement a visé à mettre les élèves au centre du processus d'apprentissage et à se concentrer sur la réflexion et la pensée critique. De ce fait, les enseignants ont noté une amélioration du niveau de concentration des élèves et une baisse du comportement antisocial et de l'intimidation.

L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Le Conseil des élèves a réclamé à l'école des améliorations matérielles substantielles – nouveaux équipements sportifs, nouvelles portes et miroirs dans les toilettes et davantage d'ordinateurs. Par le dialogue, les élèves ont commencé à réaliser combien les dégâts faits aux installations scolaires par leurs camarades d'étude détournaient les ressources et empêchaient l'école de réaliser les améliorations que tout le monde souhaitait. En s'appropriant ce problème, les dégâts faits aux installations scolaires ont diminué et les conditions matérielles se sont améliorées pour tout le monde.

SUCCÈS GARANTI

Après 10 ans de cette nouvelle approche, l'école a quitté les bas-fonds des classements scolaires nationaux. Elle est devenue un lieu où tout le monde se sent respecté et où chacun croit dans son potentiel pour contribuer à la société. Les suspensions d'élèves et les expulsions sont rares et beaucoup d'élèves poursuivent des études à l'université et restent actifs au sein de leur communauté. Les tensions raciales à l'intérieur de l'établissement scolaire et au sein de la communauté élargie ont diminué sensiblement du fait d'une interaction renforcée et du travail collaboratif vers des buts communs.

L'école d'Apelação est devenue une histoire à succès au sein de la communauté élargie.



« L'appréciation des valeurs appartenant à chaque personne de l'école a permis aux élèves de comprendre leurs faiblesses et d'en faire des forces, transformant leurs problèmes quotidiens en nouvelles solutions. »

Maria Barbosa, ancienne élève d'Apelação, est devenue animatrice et enseignante à l'école.



L'AUSTRALIE INSTAURE LA CONFIANCE ENTRE LA POLICE ET LES COMMUNAUTÉS

Les interactions difficiles entre la police de Victoria et les membres des communautés migrantes et autochtones, la communauté LGBTI et les jeunes (en particulier ceux qui ont des problèmes de drogue et d'alcool et ceux qui ont été condamnés antérieurement) ont entraîné des tensions, de la méfiance et des plaintes formelles contre la police de Victoria.

Le nombre disproportionné de jeunes autochtones en détention était aussi un sujet de préoccupation compte tenu du manque de confiance entre la police et les communautés autochtones.

En 2006, la Charte de Victoria pour les droits de l'homme et les responsabilités a été adoptée. En vertu de la Charte, les autorités publiques, y compris la police de Victoria, doivent agir d'une manière compatible avec les droits de l'homme.



LA CHARTE DE VICTORIA SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES RESPONSABILITÉS

Article 38 (1) Conduite des pouvoirs publics : ... Il est illégal pour une autorité publique d'agir d'une manière incompatible avec un droit de l'homme ou, en prenant une décision, de ne pas tenir dûment compte d'un droit humain pertinent.

Article 32 (2) Le droit international et les jugements des tribunaux nationaux, étrangers et internationaux relatifs à un droit de l'homme peuvent être pris en compte dans l'interprétation d'une disposition législative.

« L'éducation aux droits de l'homme directement liée à l'expérience quotidienne de la police a conduit à une meilleure compréhension et à un changement des comportements, ce qui a entraîné moins d'anxiété en ce qui concerne la communauté. »

Luke Cornelius APM,
Commissaire adjoint, Police de Victoria



Dans les années 1990, les interactions difficiles entre la police de Victoria et les membres des communautés migrantes et autochtones, la communauté LGBTI et des jeunes ont entraîné des tensions et des plaintes concernant des comportements inappropriés. Après avoir participé à un programme de formation aux droits de l'homme en 2006, le personnel de la police a commencé à comprendre leur rôle dans le cadre des droits de l'homme. Les plaintes contre le comportement de la police et les tensions entre la police et les communautés ont diminué.



UN CHANGEMENT POUR LE MEILLEUR PAR LA FORMATION EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

En 2006, la police de Victoria, avec le soutien du gouvernement et en collaboration avec les experts des droits de l'homme et le secteur universitaire, a créé le Projet sur les Droits de l'Homme. Celui-ci visait à accroître la sensibilisation et la connaissance de la police des lois et des normes relatives aux droits de l'homme internationales en ce qui concerne les investigations, les arrestations et la détention, l'usage de la force et des armes à feu et l'assistance aux victimes.

Dans le cadre du projet, les 14 000 employés de la police de Victoria (des travailleurs administratifs au commissaire en chef, des médecins légistes aux enquêteurs et aux avocats) ont été formés pour pouvoir appliquer concrètement les principes des droits de l'homme dans leurs pratiques policières quotidiennes.

Le Projet des Droits de l'Homme a également porté sur la sensibilisation aux normes internationales en matière de droits de l'homme dans le contexte des interactions communautaires, y compris l'interaction de la police avec les jeunes, les minorités sexuelles et de genre, ainsi que les communautés multiculturelles et autochtones.

Dès 2012, les plaintes relatives au comportement de la police avaient diminué de 30%.

UNE POLITIQUE POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ

La police est maintenant davantage consciente des besoins spécifiques et des sensibilités des différentes personnes dans leurs communautés. Beaucoup de nouveaux migrants, par exemple, ont peut-être passé des années dans des camps de réfugiés ou viennent de pays où les responsables de l'application des lois sont vus comme des oppresseurs, et cela les rend réticents à s'adresser à la police en cas de problème.

Un programme de leadership pour la jeunesse dirigé par la police de Victoria a également contribué à combler ce fossé et à améliorer les relations entre les membres les plus jeunes de la communauté et la police.

Pour plus d'informations : A Path to Dignity
www.vicpolice.com/what/human_rights



« Il était évident dès le début que cette loi allait soutenir la régénération des services de police pour se concentrer sur la communauté plutôt que sur une mentalité du « nous d'un côté et eux de l'autre. »

Mmaskepe Mottalepula Sejo,
ancien responsable des droits de l'homme
de la police de Victoria



« Le Projet sur les Droits de l'Homme souligne que les droits humains visent à respecter la dignité, et que la seule différence entre les cultures est la façon dont la dignité et le respect sont articulés. »

Mmaskepe Mottalepula Sejo

BURKINA FASO

ÉLIMINER LA VIOLENCE À L'EGARD DES FEMMES ACCUSÉES DE SORCELLERIE

En 1994, à l'âge de 74 ans, **Habibou Sawadogo** a été banni de son village après avoir été déclarée « coupable » d'avoir utilisé la sorcellerie pour causer la mort d'un enfant. En 2011, Amnesty International et ses partenaires locaux ont commencé à travailler avec les dirigeants communautaires pour mettre fin à la coutume de l'exclusion sociale. Grâce aux dialogues menés, les villageois ont compris que de telles pratiques violaient la dignité et les droits des femmes. Par la suite, de nombreuses femmes ont pu rejoindre à nouveau leurs communautés.



Ci-dessus : des femmes incluses de leurs communautés dans un centre à Yako, dans la province du Passoré.

Dans la société Mossi, la vie est régie par les pratiques et lois coutumières. Les Naabas (chefs traditionnels) prennent les décisions qui affectent la vie politique, sociale et économique de la communauté.

CROYANCES TRADITIONNELLES DANS LA SORCELLERIE

Malgré l'existence de lois régionales garantissant les droits des femmes, les coutumes traditionnelles prévalent souvent et l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie continue de se produire dans les communautés rurales du Burkina Faso. Les pratiques du « Siogogo » et du « Zomogogo » sont utilisées pour identifier les personnes, le plus souvent des femmes âgées, soupçonnées d'avoir des pouvoirs provoquant la mort des autres. Les personnes accusées de sorcellerie deviennent alors l'objet de discriminations et de violence.

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ REMET EN CAUSE LES PRATIQUES TRADITIONNELLES

En 2011, avec le soutien de Mogho Naaba (le Roi du peuple Mossi), Amnesty International au Burkina Faso et ses partenaires

locaux ont étroitement travaillé avec les communautés des provinces de Kourweogo et du Passoré afin de changer cette pratique. Après s'être formés à l'éducation aux droits de l'homme, deux des chefs coutumiers représentants du Roi se sont rendus dans les villages pour dialoguer directement avec les populations locales.

Grâce à une participation active à des ateliers, des dialogues communautaires, des pièces de théâtre-forum et des émissions de radio, les villageois ont réfléchi pour comprendre pourquoi ce ne sont jamais les hommes, ni les mères ou veuves des familles puissantes locales qui sont exclus de la communauté.

Le peuple Mossi a commencé à réaliser que ces pratiques étaient majoritairement dirigées contre les femmes plus âgées – en particulier celles qui étaient pauvres, sans éducation ou isolées du reste de leur famille. Ils ont commencé à intégrer les principes d'égalité, de dignité et de capacité, et à reconnaître l'existence de pratiques discriminatoires et de traitements injustes envers les femmes qui avaient déjà été marginalisées par leur communauté.

LES RÉSULTATS POSITIFS DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

La pratique de l'exclusion sociale des femmes âgées sur des allégations de sorcellerie a peu à peu disparu dans 16 villages de Bousié dans la seule province de Kourweogo. Plusieurs femmes qui avaient été accusées de sorcellerie n'ont pas été bannies de leur foyer et beaucoup d'entre elles ont été réintégrées à leur communauté dans les provinces de Kourweogo et du Passoré. Un centre a aussi été créé pour accueillir les femmes d'autres régions du pays, ostracisées pendant la période de négociations sur leur réhabilitation et retour dans leur communauté.

Deux-huit ans après avoir été forcée de quitter son foyer, **Habibou Sawadogo** a pu retourner dans sa communauté et retrouver sa famille.

UN PLAN NATIONAL POUR METTRE FIN À L'EXCLUSION SOCIALE

En 2012, le gouvernement du Burkina Faso a adopté un plan d'action national pour mettre fin à l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie. Grâce à ce plan qui s'étend sur quatre ans, le Ministère de l'action sociale et la solidarité nationale offre une aide juridique, financière et psychosociale pour soutenir les femmes victimes de telles pratiques.

Pour plus d'informations, voir la vidéo d'Amnesty International : www.youtube.com/watch?v=ZrC7p308U



LE ROI S'ADRESSE AU PEUPLE MOSSI

Le 10 juin 2011, le Roi Mogho Naaba a déclaré :

« Je ne peux approuver que les droits et la dignité humaine continuent à être violés sur la base de croyances traditionnelles et culturelles. J'invite ainsi tous les citoyens du Burkina Faso et surtout les personnes vivant dans les villages, districts et régions sous mon autorité... à éliminer toutes les formes de violence et d'exclusion sociale envers les femmes. J'invite et j'encourage toutes les initiatives pour l'intégration sociale de toutes les femmes exclues de leurs communautés et pour les aider à retourner dans leurs communautés. »



Ci-dessus : Travail de sensibilisation aux droits des femmes avec les chefs coutumiers à Bousié.



Ci-dessus : Théâtre forum sur l'exclusion sociale des femmes à Kiriya dans la province du Passoré.



LES DROITS DES FEMMES AU BURKINA FASO

En 2006, le Burkina Faso a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté en 2003, qui engage les États à « assurer aux femmes âgées la protection contre la violence, y compris l'abus sexuel, la discrimination fondée sur l'âge et leur garantir le droit à être traitées avec dignité ».



« Le jour de mon bannissement, le « Siogogo » est venu chez moi à trois reprises. Finalement, ils ont décidé que j'étais responsable [de la mort de l'enfant]. J'ai dû quitter immédiatement le village, sinon je pouvais perdre la vie. »

Habibou Sawadogo



« Mettre fin à cette forme d'exclusion et de violence envers les femmes est un processus qui nécessite la coopération à tous les niveaux : des lois internationales, régionales et nationales, au travail des organisations locales, des chefs coutumiers et des membres des communautés locales. »

Moussa Ouedraogo, Amnesty International Burkina Faso

PEROU

PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL

L'école José Antonio Encinas à Magdalena del Mar, dans le district de Lima au Pérou, accueille 250 élèves de l'école maternelle (5 ans) au lycée (16 ans). Son slogan est « Apprendre à apprendre, apprendre à vivre ensemble en démocratie ». En 2013, lorsque l'école a commencé à intégrer les droits humains dans son approche éducative, les élèves ont pu identifier, débattre et résoudre les problèmes auxquels ils faisaient face et ce sous l'angle des droits de l'homme.



Ci-dessus : des élèves de la Classe 3 participent au Festival du Pérou 2014.

Tout a commencé par un projet des élèves de la Classe 8 avec leur professeure Helga Bazan, qui s'est développé et est devenu une initiative à l'échelle de toute l'école. Le projet « Amis des Droits de l'Homme » a encouragé les élèves à réfléchir aux droits humains dans la vie quotidienne, à travers des recherches pratiques et des ateliers interactifs.



« Tout le projet a été mené par les élèves. Ils ont décidé ce qu'ils voulaient apprendre et

comment ils voulaient partager ce qu'ils avaient appris avec les autres. Donc, chaque sujet avait vraiment du sens pour les élèves et ils ont échangé des idées et ont travaillé à trouver avec leurs camarades de classe des solutions aux enjeux posés. »

Helga Bazan, enseignante à l'école José Antonio Encinas

AMIS DES DROITS HUMAINS—EN ACTION!

Les élèves ont trouvé des événements qui les intéressaient dans le monde. Ils ont fait des recherches pour voir en quoi ces événements étaient liés aux droits humains. Ils ont présenté le résultat de leurs recherches et leurs opinions à leurs camarades de classe au cours d'études en groupes et d'échanges de connaissances entre eux. Ils ont aussi pris l'initiative d'élargir les discussions à leur communauté au travers d'ateliers.

Grâce à ce projet, les élèves ont commencé à mieux comprendre le concept des droits humains et comment les enjeux mondiaux sont liés et touchent leur propre vie. Ils ont aussi développé leur capacité d'agir et de se battre en faveur des droits humains, d'abord dans l'école puis plus largement au sein de leur communauté.

ÉDUCATION CONTINUE

Aujourd'hui, les élèves de l'école José Antonio Encinas continuent de s'engager pour une éducation aux droits de l'homme. Ils identifient et réfléchissent aux problèmes auxquels ils font face, à la fois au sein de l'école et dans leur famille et communauté, dans une perspective des droits de l'homme, pour y apporter des solutions pratiques.

FESTIVAL DU PÉROU

Les élèves de l'école José Antonio Encinas organisent chaque année une grande manifestation dans toute l'école appelée Fiesta del Perú (Festival du Pérou). La fête se déroule sur une place publique ou dans un parc et toute la communauté est invitée à y participer activement.

Depuis les premiers ateliers sur les droits de l'homme en 2013, le Festival a présenté chaque année une nouvelle thématique en lien avec les droits humains. Les enjeux des droits de l'homme prennent vie au cours de pièces de théâtre, d'ateliers, de jeux et de quiz, de projets artistiques, de discussions et de débats et autres activités de sensibilisation.

2014
« Asi no es, no te acostumbres »
« Ce n'est pas ainsi, donc ne t'y habitues pas »

Les élèves ont identifié des comportements qui sont communément acceptés mais qui constituent néanmoins des violations des droits de l'homme tels que les châtiments corporels à l'égard des enfants, les violences faites aux femmes (agression des femmes dans la rue) ou la corruption. Les élèves ont mis en scène ces problématiques dans de courtes pièces et ont ensuite créé un espace de dialogue avec le public.

2015
« La rue est à nous »
La sensibilisation à travers l'art

Les droits de l'homme sont enseignés à travers l'art et le dialogue avec des artistes : « Nous sommes des spectateurs qui regardons l'art, nous réfléchissons de manière critique à la qualité et à la diversité de ce qui nous est proposé, nous abordons l'accès à l'art, en tant que spectateur ou en tant que créateur et nous explorons le cadre légal qui encourage l'exercice des droits dont nous jouissons en tant que citoyens pour contribuer à la vie culturelle de notre communauté ».

2016
« Les yeux de la communauté »
Contrôle public et organes communautaires de suivi

Les élèves ont organisé des activités autour de la surveillance publique et des organes communautaires de suivi concernant les droits de l'homme et la corruption. L'événement a coïncidé avec l'élection présidentielle et celle du congrès au Pérou, impliquant des relations constructives avec les autorités gouvernementales.

« Les élèves voient maintenant leur vie sous l'angle des droits de l'homme, ce qui rend les problèmes mondiaux qui leur paraissaient « éloignés » plus proches de leur expérience personnelle. Par exemple, lorsque les élèves ont étudié la torture, ils ont trouvé des similitudes avec le harcèlement à l'école. En faisant ce lien, ils ont vu l'importance de ne pas manquer de respect ou de ne pas blesser les autres. »

Helga Bazan, enseignante à l'école José Antonio Encinas



Ci-dessus : l'affiche d'un festival de films sur les personnes avec un handicap physique (2014).



Ci-dessus : une exposition sur les droits des pilotes par des enfants de l'école primaire Festival du Pérou 2014.



Ci-dessus : un élève participe à un débat sur les droits de l'homme dans sa classe.



Ci-dessus : un élève présente son point de vue concernant les violences faites aux femmes Festival du Pérou 2014.



Ci-dessus : un élève dans le rôle du juge en train d'écouter les plaidoiries dans un cas de harcèlement sexuel Festival du Pérou 2014.



Ci-dessus : les élèves du Groupe 4 font une présentation sur les droits de l'homme devant les parents et les autres élèves Festival du Pérou 2014.

INITIATIVES GLOBALES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

Les normes et cadres internationaux et régionaux confirment que l'éducation aux droits de l'homme est au cœur de la pleine et égale jouissance de tous les droits humains. Ces normes encouragent le développement et la mise en œuvre de stratégies et de programmes d'éducation aux droits de l'homme au niveau national.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)

La DUDH confie expressément à chaque individu et à chaque institution la tâche de promouvoir le respect des droits de l'homme par l'enseignement et l'éducation. Elle stipule que « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement

du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »



1948

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Les 171 représentants d'États présents à Vienne lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme ont réaffirmé que l'éducation, la formation et l'information en matière de droits de l'homme « sont indispensables à l'instauration et à la promotion de relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix ». La conférence a été marquée par une

participation sans précédent des délégués gouvernementaux et de la communauté internationale des défenseurs des droits de l'homme – quelque 7000 participants, notamment des universitaires, organes conventionnels, institutions nationales et représentants de plus de 800 organisations non gouvernementales (ONG) se sont réunis à Vienne pour examiner les expériences échangées et en tirer profit



1993

Le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme

S'appuyant sur le travail accompli au cours de la Décennie des Nations Unies (voir 1994, ci-dessus, à droite), le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme donne des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'éducation aux droits de l'homme dans tous les secteurs

de l'éducation. Il favorise une conception commune des principes fondamentaux et des méthodes d'éducation aux droits de l'homme, et fournit un cadre d'action concret pour des secteurs ou des enjeux spécifiques, y compris :

- la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire
- la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes

2005

Initiative mondiale des Nations Unies pour l'éducation avant tout

L'ONU a lancé cette initiative en reliant un large éventail de dirigeants mondiaux et défenseurs des droits de l'homme pour les enjoindre à tenir leurs engagements

en matière d'éducation pour tous. Parmi les trois domaines prioritaires de l'initiative figurait la nécessité de favoriser la citoyenneté mondiale.



2012

La recommandation de l'UNESCO

La Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de

l'homme et aux libertés fondamentales représente l'engagement de l'UNESCO à l'égard de l'encouragement et du soutien des États à assurer l'éducation

de tous pour le développement de la justice, de la liberté, des droits de l'homme et de la paix.

1974

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004)

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004) et a demandé à tous les États de promouvoir les « activités

de formation, de diffusion et d'information visant à inclure une culture universelle des droits de l'homme ». Ainsi, les États ont fait plus d'efforts pour promouvoir l'éducation aux droits de l'homme,

notamment grâce à des programmes nationaux d'éducation. Par ailleurs, plusieurs plans et programmes ont été développés et mis en œuvre par les Nations Unies.

1994

La Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme

adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Déclaration place l'éducation et la formation au cœur des efforts visant à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme pour tous. Elle souligne les obligations de nos gouvernements en vertu du droit international des droits de l'homme de faciliter et de

mettre en place des programmes systématiques et complets sur l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme. Elle souligne également le rôle joué par d'autres acteurs nationaux, tels que le milieu universitaire, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales et la nécessité

de soutenir les efforts nationaux par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme et la coopération internationale.

2011

Les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)



Les ODD, adoptés récemment, incluent l'éducation aux droits de l'homme en tant que cible particulière de l'Objectif 4.7, qui concerne l'éducation de qualité : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment

par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

2015



ENGAGEMENTS PRIS PAR LES ÉTATS

Les États membres des Nations Unies se sont engagés à mettre en œuvre les dispositions des lois internationales et régionales, y compris celles liées à la promotion et à la mise en œuvre de l'éducation et de la formation en matière de droits de l'homme.

Les États peuvent remplir ces obligations en :

1

Adoptant des lois et politiques nationales

Y compris des plans d'action nationaux qui garantissent la mise en œuvre de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme

2

Formant les fonctionnaires sur, à travers et pour les droits de l'homme

Y compris la police, les responsables de l'application des lois, les juges, les fonctionnaires pénitentiaires, les enseignants, les agents de santé et les travailleurs sociaux

3

Allouant des ressources adéquates

Pour fournir une éducation et une formation aux droits de l'homme

4

Travaillant avec la société civile et d'autres acteurs

Pour veiller à ce que l'éducation aux droits de l'homme existe et soit accessible à tous



LE RÔLE DES AUTRES ACTEURS NATIONAUX

La participation active d'autres acteurs nationaux, y compris la société civile, est importante pour promouvoir et assurer l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme.



Organisations non-gouvernementales

Elles peuvent faire pression sur le gouvernement pour qu'il s'acquitte de son obligation de respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à l'éducation aux droits de l'homme et elles peuvent aider à appliquer des programmes d'éducation aux droits de l'homme.

Écoles, universités et autres établissements d'enseignement

Ils peuvent offrir l'éducation aux droits de l'homme en tant que matière à part entière et intégrer une approche basée sur les droits humains dans les méthodes d'enseignement.

Théoriciens de l'éducation et concepteurs de programmes scolaires

Ils peuvent garantir que les programmes et politiques d'éducation nationale intègrent une éducation aux droits de l'homme de qualité.

Institutions nationales des droits de l'homme et médiateurs

Ils peuvent sensibiliser à l'impact et aux avantages de l'éducation aux droits de l'homme et contribuer au développement de politiques et de lois sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

Syndicats

Ils peuvent promouvoir l'inclusion de l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes de formation professionnelle, y compris la formation des enseignants.

Associations professionnelles

Elles peuvent recommander l'éducation aux droits de l'homme et offrir des conseils sur la manière dont elle peut être incluse dans la formation professionnelle.

Les médias, y compris les médias d'information, le cinéma et les arts

Ils peuvent sensibiliser aux droits de l'homme et/ou présenter les situations en utilisant un cadre de droits de l'homme.

Secteur privé et sociétés

Ils peuvent s'assurer de l'accès du personnel à l'éducation et à la formation en matière de droits de l'homme et encourager une culture des droits de l'homme au sein de leurs propres structures et processus internes.

Familles et communautés

Elles peuvent repenser la vie quotidienne/le travail en termes de droits de l'homme.



QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

AGIR

Respecter, promouvoir et protéger les droits de l'homme commence par le développement de notre propre compréhension et de nos compétences, en avançant par petits pas dans notre environnement proche.

Nous pouvons agir en tant que défenseurs et modèles en créant une culture des droits de l'homme par :

- le respect et l'acceptation des différences
- le développement de l'empathie
- le partage de cette nouvelle connaissance avec les autres
- l'expression contre l'injustice
- la résolution des conflits par le dialogue et la compréhension mutuelle

« Où commencent les droits universels, après tout ? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits que l'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'univers personnel de chacun : le quartier où l'on vit ; l'école ou l'université que l'on fréquente ; l'usine, la ferme

ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des chances et à la même dignité sans discrimination. Si dans ces lieux les droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs. »

Eleanor Roosevelt, diplomate, activiste humanitaire et militante des droits de l'homme

Lire la Déclaration universelle des droits de l'homme :

www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/

Trouvez des ressources en ligne sur l'éducation aux droits de l'homme et partagez-les avec vos enseignants ou utilisez-les dans un atelier que vous organisez avec vos amis.

Dites à votre professeur que vous souhaitez apprendre et discuter des questions relatives aux droits de l'homme dans votre école.

Formez un groupe de jeunes pour transmettre le contenu de la Déclaration universelle des droits de l'homme aux jeunes enfants dans les écoles, dans les associations de jeunes et au grand public.

Décorez un accès public, une passerelle, un jardin, un couloir scolaire avec des affiches et d'autres visuels illustrant les droits de l'homme contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Créez un prix des droits de l'homme pour honorer les héros/défenseurs nationaux des droits de l'homme.

Désignez un espace pour les droits de l'homme (panneau d'affichage, salle de réunion, jardin public, votre quartier, école, village) pour illustrer ou partager des expériences liées aux droits de l'homme.

Utilisez des festivals et des événements locaux (multiculturels, artistiques, cinématographiques, musicaux) pour promouvoir les droits de l'homme et l'éducation aux droits de l'homme.

Écrivez et publiez un article de blog ou de journal sur un thème ou un problème relatif aux droits de l'homme.

Fondez un club des droits de l'homme dans votre école ou votre communauté.

Lancez une pétition pour que l'éducation aux droits de l'homme soit enseignée dans les écoles et envoyez-la au ministère de l'éducation ou à l'autorité locale.

Si vous êtes témoin de violations et d'atteintes aux droits de l'homme dans votre école, votre milieu de travail ou votre communauté, contactez quelqu'un (enseignant ou responsable) ou une organisation (syndicat, ONG locale) pour obtenir de l'aide.

Commémorez la Journée des droits de l'homme (10 décembre), la Journée internationale de la femme (8 mars) ou une autre journée importante avec un événement spécial.

Rejoignez une organisation locale ou communautaire pour travailler sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Organisez des concours d'art et d'écriture sur les droits de l'homme dans votre école.

Organisez des conférences, des débats, des cours, des dialogues, des séminaires sur les droits de l'homme.

APPRENDRE!

ORGANISER!

CRÉER!

CHACUN DE NOUS PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE.





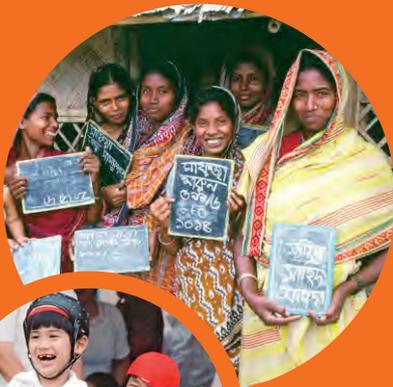
QUI SOMMES NOUS

« L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde » Nelson Mandela



Il est temps de nous doter d'une éducation aux droits de l'homme qui nous rappelle que nous sommes effectivement nés égaux en dignité et en droits et de respecter un engagement commun à promouvoir les droits de l'homme pour tous.

En commémoration du cinquième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, les organisations suivantes ont créé cette exposition pour sensibiliser au rôle vital de l'éducation aux droits de l'homme dans la promotion de la dignité, de l'égalité et de la paix, et dans la prévention des abus et des violations des droits de l'homme.



Cette exposition a été co-organisée par :



Soka Gakkai International

Soka Gakkai International (SGI) est un mouvement bouddhiste qui agit en faveur de la paix, de la culture et de l'éducation en se fondant sur le respect de la dignité de la vie. Les pratiquants de la SGI embrassent la philosophie humaniste du bouddhisme Mahayana dans 192 pays et territoires. La SGI collabore avec d'autres organisations de la société civile et des agences intergouvernementales dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme, du désarmement nucléaire, de l'égalité des sexes, du développement durable et de l'action humanitaire.
Pour plus d'informations: www.sgi.org



HRE2020 Global Coalition for Human Rights Education

HRE 2020 est une coalition mondiale d'organisations de la société civile visant à soutenir et à renforcer le suivi et la mise en œuvre des engagements internationaux en matière d'éducation aux droits de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme et le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. En collaboration avec la société civile, les États et les organisations internationales, HRE 2020 œuvre pour l'éducation aux droits de l'homme grâce à ses activités de plaidoyer, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources.
Pour plus d'informations: www.hre2020.org



NGO WORKING GROUP ON HUMAN RIGHTS EDUCATION AND LEARNING

Le Groupe de travail des ONG sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (HRELE) est un groupe de travail du Comité des ONG sur les droits de l'homme à Genève, en Suisse. Il vise à assurer la participation des ONG aux processus d'élaboration de politiques mondiales en matière d'éducation aux droits de l'homme en lien avec les institutions des Nations Unies, principalement le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, par le biais de réunions, de partage d'informations, de coordination et de plaidoyer en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.
Pour plus d'informations: ngowhrel.wordpress.com



La Plate-forme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme est un groupe informel interrégional d'États en faveur de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme. Elle est composée des États membres de l'ONU suivants : le Brésil, le Costa Rica, l'Italie, le Maroc, les Philippines, le Sénégal, la Slovaquie et la Thaïlande.



Remerciements :

UNITED NATIONS HUMAN RIGHTS OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

L'éducation aux droits de l'homme est au cœur du mandat du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Grâce à son siège et à ses bureaux sur le terrain, le Haut Commissariat met en œuvre des programmes et fournit une assistance aux États, aux institutions et à la société civile.
Pour plus d'informations: www.ohchr.org et www.pondap@unhcr.org



Crédits photo

Panel 1 : Nyani Quarmyne (Panos); Panel 2 : UN Photo/Eskinder Debebe, Glow Images (Getty), UN Photo/Eskinder Debebe; Panel 3: Herbert Mason, UN Photo; Panels 4-5 : Burela Vista Images (Getty); Panels 6-7 : Kirgizmen Young/Kirgizmen.com; Capri, John Severini, U.S.; Pat Forster; Panel 8 : Nelson Lima, Jenni Nelson, Shane Bell (Victoria Police), Moussa Quedraogo, Arnaldo Serra; Panels 9-10 : Cláudio Policarpio / EyeEm, Jenni Nelson, Basim Foto Ajami/LightRocket via Getty Images, NaiPhoto via Getty Images; Panels 11-12 : Nelson Lima; Panels 13-14 : Shane Bell (Victoria Police), Nthabeng Tab Sejpe, Clay Burke (Victoria Police); Panels 15-16 : Moussa Quedraogo, Association pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant (APF), Vicky De Paola, Yves Traore; Panels 17-18 : Richard Fairless (Getty), Rodas Serra Pons; Panel 19 : d'Ines (Shutterstock); Panels 20-21 : UN Photo/Pierre Albouy, UN Photo, UN Photo/Mark Gattner; Panel 22 : Jaap Arriens/NaiPhoto via Getty Images, Nelson Lima; Panels 23-24 : Nelson Lima, Patrick Huar/LatinContent/Getty Images; Panel 25 : Shutterstock (Getty), UN Photo/IFL, Monkey Business Images (Shutterstock), Oxfam/Alex Brown, UN Photo